



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 2689

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les repos consécutifs aux gardes des internes. Suite à des négociations, les internes avaient obtenu du ministère de la santé un repos de sécurité après leurs gardes. Mais ce repos n'est pas toujours respecté, ce qui met en jeu le bon fonctionnement des services et la vie des patients. Les internes voudraient que ce repos soit effectif dans tous les services de France. C'est pourquoi il souhaiterait savoir les mesures envisagées par le Gouvernement sur les gardes des internes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2689

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5235

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)